



CORPORATION
FINANCIÈRE POWER

Notice annuelle 2018

Le 26 mars 2019

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Documents intégrés par renvoi	4
Information prospective	5
Structure de l'entreprise	7
Constitution	7
Liens intersociétés	8
Développement général de l'activité	10
Activités de la Financière Power	10
Faits importants au cours des trois dernières années	10
Description narrative de l'activité	14
Great-West Lifeco Inc.	14
Société financière IGM Inc.	15
Le Groupe Pargesa	15
Portag3 Ventures et Wealthsimple	18
Facteurs de risque	19
Description du capital-actions	21
Généralités	21
Actions ordinaires	21
Actions privilégiées de premier rang	21
Actions privilégiées de second rang	26
Notations	27
Dividendes	30
Marché pour la négociation des titres	31
Administrateurs et dirigeants	34
Administrateurs	34
Membres de la haute direction et autres dirigeants non mentionnés plus haut	35
Titres comportant droit de vote	36
Comités	37
Comité d'audit	37
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	40
Experts	40
Responsabilité sociale	40
Renseignements complémentaires	40
Annexe A	41
Charte du comité d'audit de la Corporation Financière Power	41

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
adidas AG	adidas
Burberry Group plc	Burberry
China Asset Management Co., Ltd.	China AMC
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
Corporation Financière Canada-Vie	CFCV
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie
Corporation Financière Power	Financière Power ou la Société
Frère-Bourgeois / Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère
GEA Group	GEA
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
Great-West Life & Annuity Insurance Company	Great-West Financial
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
Groupe Investors Inc.	IG Gestion de patrimoine
Imerys SA	Imerys
Investment Planning Counsel Inc.	Investment Planning Counsel
Irish Life Group Limited	Irish Life
LafargeHolcim Ltd	LafargeHolcim
London Life, Compagnie d'Assurance-Vie	London Life
Mackenzie Inc.	Mackenzie
Notice annuelle de Great-West Lifeco Inc. datée du 6 février 2019	Notice annuelle de Lifeco
Notice annuelle de la Société financière IGM Inc. datée du 14 mars 2019	Notice annuelle de la Financière IGM
Ontex N.V.	Ontex
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A.	Parques
Pernod Ricard SA	Pernod Ricard
Portag3 Ventures Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund I
Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portag3 Ventures Fund II
Power Corporation du Canada	Power
Power Financial Europe B.V.	PFE
Putnam Investments, LLC	Putnam
Rapport de gestion de la Corporation Financière Power daté du 20 mars 2019	Rapport de gestion de la Financière Power
SGS SA	SGS
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Total SA	Total
Umicore, NV/SA	Umicore
Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés aux présentes par renvoi, dans la mesure indiquée aux présentes :

- > Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco;
- > Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM.

Les documents susmentionnés ont été préparés respectivement par Lifeco et la Financière IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de la Financière Power sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée aux présentes. Le rapport de gestion de la Financière Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continues de la Société et de ses filiales, les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice considéré et les périodes à venir, de même que les énoncés ou l'information se rapportant aux offres publiques de rachat importantes de la Société et de Lifeco dont les modalités ont été annoncées le 8 mars 2019. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de la Financière Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. Les rubriques intitulées « Introduction » de la notice annuelle de Lifeco et « Mise en garde relative aux énoncés prospectifs » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Constitution

La Corporation Financière Power — Power Financial Corporation a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 4 décembre 1986. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Les statuts de la Société ont été modifiés comme suit :

- > avec effet le 17 août 1993, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 7,00 pour cent, série B (rachetées le 30 mai 2003);
- > avec effet le 10 janvier 1997, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 14 octobre 1997, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,20 pour cent, série C (rachetées le 31 octobre 2010);
- > avec effet le 11 décembre 1997, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »);
- > avec effet le 9 juillet 1998, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 22 novembre 2001, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 pour cent, série E (les « actions privilégiées de premier rang, série E »);
- > avec effet le 10 juillet 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 pour cent, série F (les « actions privilégiées de premier rang, série F »);
- > avec effet le 4 décembre 2002, afin de créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 pour cent, série H (les « actions privilégiées de premier rang, série H »);
- > avec effet le 7 mars 2003, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 pour cent, série I (les « actions privilégiées de premier rang, série I ») et 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,70 pour cent, série J (rachetées le 30 juillet 2010);
- > avec effet le 23 juillet 2004, afin de fractionner les actions ordinaires à raison de une pour deux;
- > avec effet le 30 septembre 2005, afin de créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 pour cent, série K (les « actions privilégiées de premier rang, série K »);
- > avec effet le 28 juillet 2006, afin de créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 pour cent, série L (les « actions privilégiées de premier rang, série L »);
- > avec effet le 25 novembre 2008, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série M (les « actions privilégiées de premier rang, série M ») (rachetées le 31 janvier 2014) et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N (dont aucune n'est en circulation);
- > avec effet le 7 octobre 2009, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série O (les « actions privilégiées de premier rang, série O »);
- > avec effet le 14 mai 2010, afin de porter le nombre maximal d'administrateurs de 18 à 20;
- > avec effet le 22 juin 2010, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P (les « actions privilégiées de premier rang, série P ») et un nombre

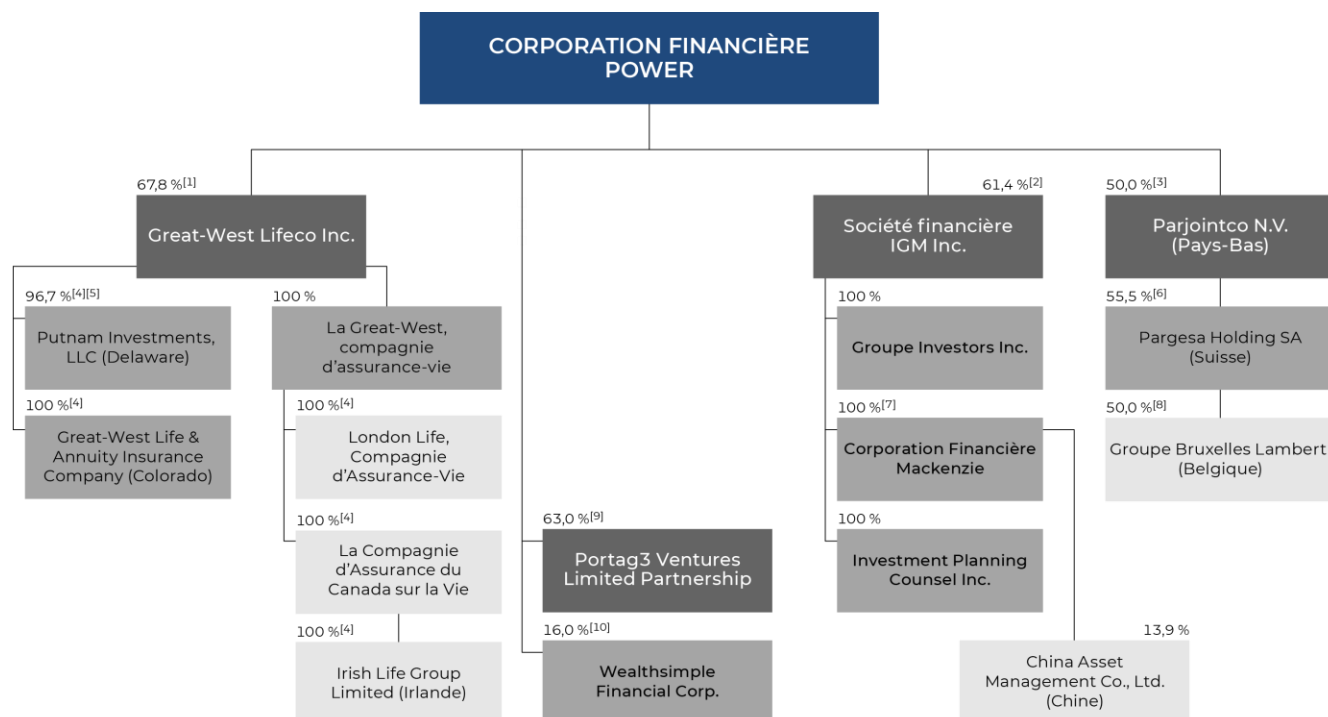
illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q (les « actions privilégiées de premier rang, série Q »);

- > avec effet le 16 février 2012, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 pour cent, série R (les « actions privilégiées de premier rang, série R »);
- > avec effet le 25 février 2013, afin de créer un maximum de 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 pour cent, série S (les « actions privilégiées de premier rang, série S »);
- > avec effet le 6 décembre 2013, afin de créer un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série T (les « actions privilégiées de premier rang, série T ») et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série U (les « actions privilégiées de premier rang, série U ») (dont aucune n'est en circulation);
- > avec effet le 23 mai 2017, afin de créer un maximum de 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 pour cent, série V (les « actions privilégiées de premier rang, série V »).

Liens intersociétés

L'organigramme figurant ci-dessous résume la structure de l'entreprise de la Financière Power au 31 décembre 2018, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont la Financière Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont la Financière Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date.

Les rubriques intitulées « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et « Introduction » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées aux présentes par renvoi.



- [1] Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 54,5 pour cent à la Société, à 2,9 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, à 7,4 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société et à 3,0 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Lifeco.
- [2] Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 58,2 pour cent à la Société, à 2,3 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Société. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,8 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,02 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 65,2 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de la Financière IGM.
- [3] Détenue par l'entremise de PFE, filiale en propriété exclusive de la Société.
- [4] Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Lifeco.
- [5] 100 pour cent des droits de vote.
- [6] 75,4 pour cent des droits de vote.
- [7] Détenue par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Financière IGM.
- [8] Certaines sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité – Le Groupe Pargesa » de la présente notice annuelle.
- [9] Portag3 Ventures Fund I est détenue en propriété par la Société (63,0 pour cent) avec Lifeco (18,5 pour cent) et la Financière IGM (18,5 pour cent).
- [10] La Financière Power détient directement une participation de 16,0 pour cent dans Wealthsimple, et Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détiennent également des participations respectives de 21,9 pour cent et de 43,8 pour cent, pour un total des actions et des droits de vote de 81,7 pour cent et de 83,2 pour cent, respectivement.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Activités de la Financière Power

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations essentiellement dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe. Elle est propriétaire d'un bloc de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, la Société détient une participation de 50,0 pour cent dans Parjointco, qui détenait, au 31 décembre 2018, une participation de 55,5 pour cent, représentant 75,4 pour cent des droits de vote, dans Pargesa, une société de portefeuille ayant des participations importantes dans des sociétés industrielles et de services d'envergure mondiale établies en Europe. Ces placements européens sont détenus par Pargesa, par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

Au 31 décembre 2018, la Financière Power et ses filiales employaient, au total, environ 28 000 personnes réparties dans le monde. Au 31 décembre 2018, la Financière Power exerçait un contrôle, directement et indirectement, sur environ 71,8 pour cent des actions ordinaires en circulation de Lifeco, représentant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des actions comportant des droits de vote en circulation de Lifeco. Au 31 décembre 2018, la Financière Power exerçait également un contrôle, directement et indirectement, sur environ 65,2 pour cent des actions ordinaires en circulation de la Financière IGM.

Faits importants au cours des trois dernières années

Les rubriques intitulées « Évolution générale de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco et « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » de la notice annuelle de la Financière IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

AMÉRIQUE DU NORD

Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 actions privilégiées de premier rang, série P, de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série Q, conformément aux modalités de ces actions.

En 2016 et en 2017, la Financière IGM a procédé à des investissements de 75 M\$ US et de 19,8 M\$ US, respectivement, dans Personal Capital Corporation, un conseiller en gestion de patrimoine de premier plan qui exerce ses activités sur plateforme numérique aux États-Unis. La Financière IGM a effectué un investissement subséquent de 50 M\$ US en janvier 2019.

En octobre 2016, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ont annoncé la constitution d'un nouveau fonds d'investissement, Portag3 Ventures Fund I, dont l'objectif est de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs.

En 2016, en 2017 et en 2018, la Financière Power a investi, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive et de la Financière IGM, dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axés sur la technologie. Au cours du deuxième trimestre de 2017, la Financière Power a transféré à Portag3 Ventures Fund I la participation dans Wealthsimple qu'elle avait acquise avant 2017. Au 31 décembre 2018, la Financière Power, Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 16,0 pour cent, de 21,9 pour cent et de 43,8 pour cent, dans Wealthsimple, ce qui représentait 81,7 pour cent et 83,2 pour cent, respectivement, du total des actions et des droits de vote. Après le règlement d'achats d'actions sur le marché secondaire par la Financière Power et la Financière IGM qui ont eu lieu le 7 janvier 2019, le total des participations de la Société, de Portag3 Ventures Fund I et de la Financière IGM dans Wealthsimple a augmenté à 88,8 pour cent et le total de leurs droits de vote s'est hissé à 88,9 pour cent.

Au 31 décembre 2018, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM détenaient des participations respectives de 63,0 pour cent, de 18,5 pour cent et de 18,5 pour cent, dans Portag3 Ventures Fund I.

Le 7 décembre 2016, Lifeco a émis un capital de 500 M€ d'obligations de premier rang assorties d'un taux d'intérêt nominal annuel de 1,75 pour cent échéant le 7 décembre 2026.

Le 26 janvier 2017, la Financière IGM a émis un capital de 400 M\$ de débentures à 3,44 pour cent échéant le 26 janvier 2027 et d'un capital de 200 M\$ de débentures à 4,56 pour cent échéant le 25 janvier 2047. La Financière IGM a utilisé le produit net de ces placements pour aider sa filiale, Placements Mackenzie, à financer une partie importante de son acquisition d'une participation de 13,9 pour cent dans China AMC et pour les besoins généraux de l'entreprise. Voir la rubrique intitulée « Faits importants au cours des trois dernières années — Asie ».

Le 18 mai 2017, Lifeco a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série T, d'un rendement annuel de 5,15 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 26 mai 2017, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série V, d'un rendement annuel de 5,15 pour cent, pour un produit brut de 250 M\$.

En octobre 2017, la Financière IGM a regroupé les fonctions de gestion de placements d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie pour former une seule organisation de gestion de placements à l'échelle mondiale qui relève de Placements Mackenzie afin de soutenir les deux sociétés.

Le 7 décembre 2017, la Financière IGM a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,115 pour cent échéant le 9 décembre 2047. La Financière IGM a utilisé le produit net de ce placement pour rembourser les éléments de sa dette à long terme qui étaient sur le point de venir à échéance prochainement et aux fins générales de l'entreprise.

Le 28 février 2018, Lifeco a émis un capital global de 500 M\$ de débentures à 3,337 pour cent échéant le 28 février 2028. Lifeco a affecté le produit net tiré de ce placement au remboursement de dettes à long terme arrivées à échéance et aux besoins généraux de l'entreprise.

Le 21 juin 2018, Canada Life Limited, filiale de Lifeco, a annoncé la conclusion d'une entente visant la vente à Scottish Friendly Assurance Society Limited (« Scottish Friendly ») d'un bloc de polices individuelles existantes d'une valeur au 31 décembre 2018 d'environ 4,2 G\$, composé de polices en unités de compte d'une valeur d'environ 3,3 G\$ et de polices à autres qu'en unités de compte d'une valeur de 0,9 G\$. Le transfert de ces polices à Scottish Friendly est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation et à certaines conditions de clôture. Il devrait avoir lieu vers la fin de 2019.

Le 11 juillet 2018, la Financière IGM a émis un capital de 200 M\$ de débentures à 4,174 pour cent de 30 ans échéant le 13 juillet 2048. En août 2018, la Financière IGM a utilisé le produit net de ce placement, ainsi qu'une tranche de ses trésoreries internes existantes, pour financer le remboursement anticipé de la totalité de ses débentures à 7,35 pour cent d'un capital global de 375 M\$ échéant le 8 avril 2019.

Le 30 octobre 2018, Portag3 Ventures a annoncé le lancement de Portag3 Ventures Fund II, son deuxième fonds de capital de risque axé sur les investissements de démarrage dans le secteur mondial des technologies financières.

Au troisième trimestre de 2018, la Financière IGM a annoncé qu'elle avait remplacé la marque Groupe Investors par la marque IG Gestion de patrimoine, un nom qui reflète son objectif premier : aider ses clients à faire croître leur patrimoine.

Le 24 janvier 2019, Lifeco a annoncé que Great-West Financial, sa filiale établie aux États-Unis, a conclu une entente visant la vente, par voie de réassurance, de presque toutes ses activités d'assurance-vie et de rente individuelles aux États-Unis à Protective Life Insurance Company. Compte tenu des modalités de l'entente, Lifeco estime que la transaction se traduira par une valeur de transaction après impôt d'approximativement 1,2 G\$ US (1,6 G\$), exclusion faite de charges non récurrentes et sous réserve d'ajustements éventuels postérieurs à la clôture.

Le 8 mars 2019, Lifeco a annoncé les modalités d'une offre publique de rachat importante (l'« offre de Lifeco ») aux termes de laquelle Lifeco a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 2 G\$ de ses actions ordinaires (les « actions de Lifeco ») auprès de ses actionnaires. L'offre de Lifeco est de type « adjudication à la hollandaise modifiée », ce qui permettra aux porteurs des actions de Lifeco, qui décideront de participer, de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions de Lifeco, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 30,00 \$ par action de Lifeco et d'au plus 35,00 \$ par action de Lifeco (en tranches de 0,10 \$). L'offre de Lifeco devrait expirer à 23 h 59 (heure de l'Est) le 12 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. La Société a indiqué qu'elle a l'intention d'appuyer Lifeco au

moyen de sa participation à l'offre de Lifeco, en déposant une partie importante de ses actions de Lifeco de manière proportionnelle et toutes les actions de Lifeco déposées restantes de manière non proportionnelle. Par conséquent, la participation de la Société dans Lifeco devrait être légèrement réduite, selon les dépôts effectués par les autres porteurs d'actions de Lifeco. La Financière IGM a également indiqué qu'elle a l'intention de participer à l'offre de Lifeco. L'offre de Lifeco n'est pas conditionnelle au dépôt d'un minimum d'actions de Lifeco, mais est soumise à diverses autres conditions énoncées dans l'offre de rachat officielle et la note d'information relative à l'offre publique de rachat de Lifeco. Par conséquent, sous réserve des lois applicables, l'offre de Lifeco peut être retirée ou modifiée si certains événements se produisent.

Le 8 mars 2019, la Société a également annoncé les modalités d'une offre publique de rachat importante (l'« offre de la Financière Power ») aux termes de laquelle la Société a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires auprès de ses actionnaires. L'offre de la Financière Power est de type « adjudication à la hollandaise modifiée », ce qui permettra aux porteurs des actions ordinaires, qui décideront de participer, de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions ordinaires, à l'intérieur d'une fourchette de prix d'au moins 29,00 \$ par action ordinaire et d'au plus 34,00 \$ par action ordinaire (en tranches de 0,10 \$). L'offre de la Financière Power devrait expirer à 11 h 00 (heure de l'Est) le 13 avril 2019, à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée. Power a indiqué qu'elle a l'intention d'appuyer la Société au moyen de sa participation à l'offre de la Financière Power, en déposant une partie importante de ses actions ordinaires de manière proportionnelle et toutes les actions ordinaires déposées restantes de manière non proportionnelle. Par conséquent, la participation de Power dans la Société devrait être légèrement réduite, selon les dépôts effectués par les autres porteurs d'actions ordinaires. L'offre de la Financière Power n'est pas conditionnelle au dépôt d'un minimum d'actions ordinaires, mais est soumise à diverses autres conditions énoncées dans l'offre de rachat officielle et la note d'information relative à l'offre publique de rachat de la Financière Power. Par conséquent, sous réserve des lois applicables, l'offre de la Financière Power peut être retirée ou modifiée si certains événements se produisent.

Le 20 mars 2019, la Financière IGM a émis un capital de 250 M\$ de débentures à 4,206 pour cent échéant le 21 mars 2050. La Financière IGM a l'intention d'utiliser le produit net de ce placement pour financer le rachat prévu de la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série B ainsi qu'aux fins générales de l'entreprise.

EUROPE

En 2016, GBL a vendu 1,8 pour cent du capital-actions de Total, pour un produit d'environ 1,7 G€, générant un gain de 732 M€. Au 31 décembre 2018, la position de GBL dans Total s'établissait à 0,6 pour cent.

En 2016, GBL a racheté un capital de 691 M€ de ses obligations échangeables contre des actions d'ENGIE (auparavant, GDF Suez), soit 69 pour cent de la valeur nominale des obligations émises en 2013. Les autres obligations échangeables ont été rachetées au comptant à l'échéance en février 2017. Également en 2016, GBL a vendu environ 1,8 pour cent du capital-actions d'ENGIE, pour un produit de 572 M€, ramenant la position de GBL dans ENGIE à 0,6 pour cent au 31 décembre 2016. En outre, au cours du premier trimestre de 2017, GBL a également vendu des actions d'ENGIE représentant 0,5 pour cent du capital-actions d'ENGIE, pour un produit de 145 M€. Après cette opération, la participation résiduelle de GBL dans ENGIE s'élevait à 0,1 pour cent, dont la majeure partie a été vendue plus tard en 2017.

En 2016, GBL a augmenté sa propriété dans Umicore à 17,0 pour cent. Le 8 février 2018, GBL a investi une somme supplémentaire de 144 M€ dans Umicore, faisant passer sa participation à 17,7 pour cent.

Depuis 2016, GBL a investi de manière progressive dans adidas. GBL détenait 7,8 pour cent du capital-actions d'adidas au 31 décembre 2018 (comparativement à 7,5 pour cent au 31 décembre 2017).

En 2016, en 2017 et en 2018, GBL a augmenté sa participation dans SGS. GBL détenait 16,6 pour cent du capital de SGS au 31 décembre 2018 (comparativement à 16,6 pour cent et à 16,2 pour cent au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, respectivement).

Depuis 2016, dans le cadre de sa stratégie d'inclure un nombre limité d'investissements choisis de moindre importance comme placements en incubateur dans son portefeuille diversifié, GBL a investi progressivement dans Burberry, Ontex, GEA et Parques. Le 9 mai 2018, GBL a annoncé la vente de sa participation de 6,6 pour cent dans Burberry, ce qui correspond à 27,6 millions d'actions et à un produit de 498 millions de livres sterling. Au 31 décembre 2018, GBL détenait 20,0 pour cent, 8,5 pour cent et 21,2 pour cent du capital-actions d'Ontex, de GEA et de Parques, respectivement¹.

Le 12 juin 2018, GBL a émis un capital de 500 M€ d'obligations à 1,875 pour cent à sept ans échéant le 19 juin 2025. Le produit de cette émission a servi aux fins générales de l'entreprise de GBL et a permis à cette dernière de proroger les échéances de sa dette.

Le 9 octobre 2018, les obligations convertibles de GBL, émises le 27 septembre 2013, sont venues à échéance. Après le rachat des obligations et compte tenu du nombre d'obligations converties en actions de GBL, l'intérêt financier de Pargesa dans GBL s'élevait à 50,8 pour cent au 31 décembre 2018, comparativement à 51,8 pour cent au 31 décembre 2017.

Actuellement, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Imerys, adidas, Pernod Ricard, SGS, LafargeHolcim, Umicore, Total, GEA, Ontex et Parques, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. La participation de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2018, est présentée plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Le Groupe Pargesa » de la présente notice annuelle.

ASIE

Le 31 août 2017, la Financière IGM a annoncé que sa filiale Placements Mackenzie avait réalisé l'acquisition, dans le cadre de deux opérations distinctes, d'une participation de 13,9 pour cent dans China AMC, pour une contrepartie totale de 638 M\$. Au 31 décembre 2018, Power et Placements Mackenzie détenaient donc une participation combinée de 27,8 pour cent dans China AMC.

¹⁾ Au cours des années précédentes, GBL faisait une distinction entre les « participations stratégiques » (soit des investissements généralement supérieurs à 1 G€, à savoir Imerys, adidas, Pernod Ricard, SGS, LafargeHolcim, Umicore et Total) et les placements « en incubateur » (investissements de 250 M€ à 1 G€ qui pourraient devenir des participations stratégiques, tels que Burberry, Ontex, GEA et Parques). En 2017, GBL a décidé de cesser de faire une distinction entre les participations stratégiques et les placements en incubateur lorsqu'elle présente le portefeuille.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée ayant des participations essentiellement dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et la Financière IGM. Par l'entremise de son placement indirect dans Pargesa, elle détient également des participations importantes dans un nombre restreint de grandes sociétés européennes. Ces placements sont détenus par Pargesa par l'entremise de sa filiale GBL, une société de portefeuille belge.

Great-West Lifeco Inc.

Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers qui détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, de l'épargne-retraite, de la gestion d'actifs et de réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Great-West, de la London Life, de la Canada-Vie, de Great-West Financial, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life. Au 31 décembre 2018, Lifeco et ses filiales détenaient environ 1,4 T\$ d'actifs gérés et comptaient environ 24 200 employés à travers le monde.

La Great-West, la London Life, la CFCV et la Canada-Vie sont des sociétés d'assurances canadiennes régies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). La Great-West était également propriétaire, au 31 décembre 2018, d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant 3,8 pour cent) de la Financière IGM (à l'exclusion d'environ 0,036 million d'actions ordinaires de la Financière IGM détenues par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires).

Au Canada, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinés aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de deux unités d'exploitation principales : Client individuel et Client collectif. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client individuel, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent des produits d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, de même que des produits de constitution de patrimoine et des produits axés sur le revenu et des services connexes aux particuliers. Par l'intermédiaire de l'unité d'exploitation Client collectif, la Great-West, la London Life et la Canada-Vie offrent des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-maladie et d'assurance dentaire, et d'assurance créances, de même que des produits de capitalisation et de rente et d'autres produits spécialisés aux groupes au Canada.

Le secteur européen se compose de deux unités d'exploitation distinctes, soit l'unité Assurance et rentes, qui offre des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des rentes immédiates, par l'entremise de filiales de la Canada-Vie au Royaume-Uni, à l'île de Man, en Irlande et en Allemagne et par l'entremise d'Irish Life en Irlande, ainsi que l'unité Réassurance, qui exerce ses activités principalement aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande. Les produits de réassurance sont offerts par la Canada-Vie, la London Life et leurs filiales.

Aux États-Unis, Great-West Financial offre des produits d'assurance-vie, de rente et d'avantages sociaux pour les cadres. Son unité d'exploitation, Great-West Investments, offre des services de gestion de fonds, de placement et de consultation. La division Empower Retirement de la société dessert tous les secteurs du marché des régimes de retraite offerts par l'employeur – des entreprises de petite, moyenne et grande taille, des régimes gouvernementaux, des entités sans but lucratif et des clients offrant des services de tenue de registres exclusifs. Empower offre également des comptes de retraite individuels. Putnam fournit des services de gestion de placements, certains services d'administration et des services de placement. Elle offre une vaste gamme de produits de placement, notamment des stratégies visant des actions, des titres à revenu fixe et des titres à rendement absolu, ainsi que des stratégies parallèles. Putnam sert les particuliers grâce à son vaste réseau de relations avec des courtiers indépendants, des planificateurs financiers, des conseillers en placement agréés et d'autres institutions financières qui placent les titres des Fonds Putnam auprès de leurs clients; ce réseau compte environ 143 000 conseillers. Les investisseurs institutionnels sont servis par des employés spécialisés en gestion de comptes, en gestion de produits et en service à la clientèle de Putnam. Au 31 décembre 2018, Putnam avait un actif total géré d'environ 160,2 G\$ US.

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » de la notice annuelle de Lifeco est intégrée par renvoi dans les présentes.

Société financière IGM Inc.

La Financière IGM est une société de gestion de patrimoine et d'actifs de premier plan qui offre principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes. Elle exerce ses activités principalement par l'intermédiaire de ses filiales IG Gestion de patrimoine, Placements Mackenzie et Investment Planning Counsel. Au 31 décembre 2018, la Financière IGM était propriétaire de la totalité des actions ordinaires en circulation d'IG Gestion de patrimoine, de Placements Mackenzie et d'Investment Planning Counsel et d'environ 39,7 millions d'actions ordinaires (représentant 4,0 pour cent) de Lifeco.

Au 31 décembre 2018, la Financière IGM avait un actif total géré de 149,1 G\$.

Fondé en 1926, IG Gestion de patrimoine offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 711 conseillers répartis partout au Canada et gère un actif de fonds de placement de 83,1 G\$ au 31 décembre 2018. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres instruments de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits et de services dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires et d'autres services financiers.

Placements Mackenzie est une société de gestion de placements qui a été fondée en 1967 et qui offre des services de consultation en matière de placements et des services connexes. Gérant un actif total d'environ 62,7 G\$ au 31 décembre 2018, Placements Mackenzie offre ses produits et services principalement au moyen d'un réseau diversifié composé de conseillers financiers externes.

Investment Planning Counsel a été fondé en 1996 et est une entreprise de planification financière canadienne indépendante qui offre des produits, des services et des conseils financiers au Canada qui comptait 745 conseillers financiers et administrait un actif de 25,7 G\$ pour le compte de ses clients, au 31 décembre 2018, dont plus de 5,1 G\$ d'actifs de fonds communs de placement gérés par Counsel Portfolio Services Inc.

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle de la Financière IGM est intégrée par renvoi dans les présentes.

Le Groupe Pargesa

Les renseignements donnés dans les présentes sur Pargesa et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations ont été communiqués publiquement par Pargesa. À la connaissance de la Financière Power, ces renseignements ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Toutefois, la Financière Power décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements, ou quant au fait que ces sociétés pourraient avoir omis de divulguer des faits ou des circonstances qui pourraient s'être produits ou modifier le sens ou fausser l'exactitude de ces renseignements, mais dont la Financière Power n'est pas au courant.

ANTÉCÉDENTS DU GROUPE PARGESA

La participation de la Société dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco, société de portefeuille, comme il est décrit plus en détail ci-après. La valeur comptable de la participation de la Société dans Parjointco s'établissait à 3,3 G\$ au 31 décembre 2018.

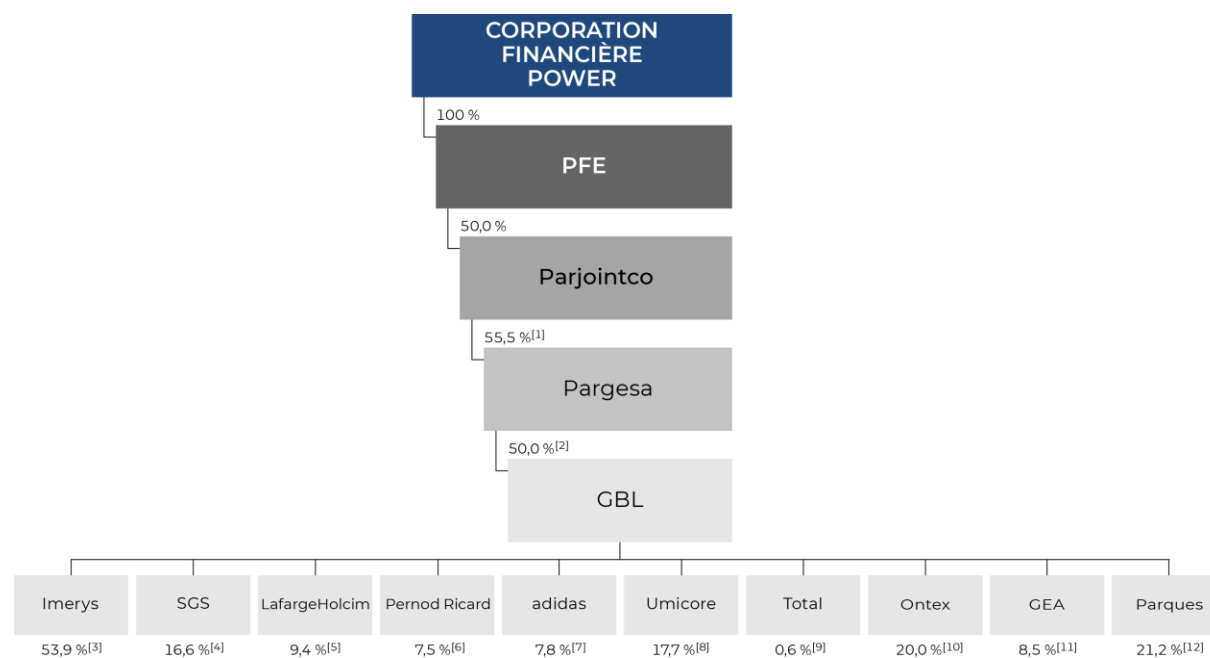
Pargesa est constituée sous le régime du droit suisse. Elle a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente »), la Financière Power est maintenant détentrice de participations importantes dans le groupe Pargesa avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa, le Groupe Frère, de Charleroi, en Belgique. Conformément à l'entente, la Financière Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa et GBL. Chacun des deux groupes exerce un contrôle égal sur Parjointco, société constituée en vertu des lois des Pays-Bas, laquelle à son tour détenait, au 31 décembre 2018, 75,4 pour cent des droits de vote et 55,5 pour cent des titres de participation de Pargesa; Pargesa détenait elle-même à cette date 50,8 pour cent des droits de vote et 50,0 pour cent des titres de participation de GBL. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre le contrôle du groupe Power et celui du Groupe Frère dans Pargesa, GBL (et Parfinance S.A., à cette époque) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, avait une durée de 11 ans, sous réserve de prolongations possibles. Elle stipule le maintien de la chaîne de contrôle de l'actionariat. Le 24 septembre 1996, la durée de cette entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 et, le 17 décembre 2012, la durée de l'entente a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente.

En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage; en cas d'échec, ils vont en arbitrage. Sous réserve des résultats de l'arbitrage, le groupe non défaillant peut se prévaloir de la première des options suivantes ou des deux : a) la liquidation de la société de portefeuille détenue en propriété conjointe constituée pour détenir les participations respectives dans Pargesa et GBL, et résiliation de l'entente; b) l'acquisition des participations dans Pargesa que le groupe défaillant détient ou qu'il acquiert à la liquidation de la société de portefeuille détenue en propriété conjointe, à la valeur marchande des actions comportant droit de vote de Pargesa au moment de la sentence arbitrale et au prix d'émission de tout autre titre de Pargesa.

Le groupe Pargesa détient actuellement des participations importantes dans un nombre limité de grandes sociétés établies en Europe. Ces participations sont détenues par l'intermédiaire de GBL, société de portefeuille belge membre du groupe de Pargesa, telles qu'elles sont indiquées dans l'organigramme ci-après. Au 31 décembre 2018, la part des fonds propres (part du groupe) de Pargesa s'établissait à 12,1 G\$ (8,8 G FS)^[2]. Les renseignements touchant Pargesa qui sont donnés dans les présentes sont tirés des états financiers de Pargesa.

^[2] Les renseignements présentés dans cette section sont fondés sur les taux de change en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'organigramme qui suit présente la structure du groupe Pargesa et comprend les principales participations directes et indirectes au 31 décembre 2018.



Les pourcentages montrent les titres de participation détenus par les filiales et les membres du groupe de Pargesa. De plus amples détails sur les participations sont présentés à la page 18.

[1] 75,4 pour cent des droits de vote.

[2] 50,8 pour cent des droits de vote.

[3] 67,7 pour cent des droits de vote.

[4] 16,6 pour cent des droits de vote.

[5] 9,4 pour cent des droits de vote.

[6] 11,8 pour cent des droits de vote.

[7] 7,8 pour cent des droits de vote.

[8] 17,7 pour cent des droits de vote.

[9] 1,1 pour cent des droits de vote.

[10] 20,0 pour cent des droits de vote.

[11] 8,5 pour cent des droits de vote.

[12] 21,2 pour cent des droits de vote.

Tableau des participations du groupe Pargesa et de l'actif net de Pargesa :

Au 31 décembre 2018 (en millions de FS)	Territoire de constitution	Actif net (quote-part de Pargesa)	% de la valeur de l'actif net
adidas	Allemagne	1 613	18
Pernod Ricard	France	1 606	18
SGS	Suisse	1 400	16
LafargeHolcim	Suisse	1 156	13
Imerys	France	1 014	11
Umicore	Belgique	856	10
Total	France	422	5
GEA	Allemagne	195	2
Ontex	Belgique	166	2
Parques	Espagne	104	1
Autres participations		894	9
Actions propres de GBL		113	1
Encaisse nette et actif à court terme, déduction faite de la dette		(566)	(6)
Actif net		8 973	100

PARGESA - DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

GBL, qui est contrôlée par Pargesa, est une société de portefeuille dont le siège social est situé à Bruxelles, en Belgique. Ses principaux placements sont une participation dans Imerys (produits minéraux de spécialités industriels); adidas (conception et distribution de vêtements de sport); Pernod Ricard (vins et spiritueux); SGS (contrôle, vérification et certification); LafargeHolcim (ciment, granulats et béton); Umicore (technologie des matériaux et recyclage de métaux précieux); Total (pétrole, gaz et chimie); GEA (fourniture d'équipement et de services de gestion de projets pour un vaste éventail d'industries de transformation, principalement dans les secteurs des aliments et des boissons); Ontex (produits d'hygiène jetables) et Parques (exploitation de parcs de loisirs régionaux). Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la partie D du rapport de gestion de la Financière Power portant sur Pargesa ou aux sites Web des sociétés du portefeuille de Pargesa énumérées ci-dessus, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Portag3 Ventures et Wealthsimple

La Financière Power, avec Lifeco et la Financière IGM, sont des investisseurs principaux dans des fonds gérés par une société affiliée, Portag3 Ventures, qui assure la gestion des fonds d'investissement qui ont pour objectif de soutenir des entreprises offrant des services financiers novateurs et qui ont le potentiel de faire une différence à l'échelle mondiale. Portag3 Ventures a investi dans plus de 30 sociétés et fonds d'investissement du secteur des technologies financières par l'entremise de Portag3 Ventures Fund I et de Portag3 Ventures Fund II. Portag3 Ventures Fund I est détenu en propriété exclusive par la Société (63,0 pour cent), avec Lifeco (18,5 pour cent) et la Financière IGM (18,5 pour cent).

Au 31 décembre 2018, la Financière Power, Portag3 Ventures Fund I et la Financière IGM détenaient des participations respectives dans Wealthsimple de 16,0 pour cent, de 21,9 pour cent et de 43,8 pour cent. Wealthsimple est l'une des sociétés de gestion de placements axés sur la technologie les plus importantes et ayant la croissance la plus rapide au Canada. Depuis son lancement en 2014, Wealthsimple a connu une croissance et sert maintenant plus de 100 000 clients. Son actif administré se chiffre à plus de 3,4 C\$ au 31 décembre 2018. Après le règlement d'achats d'actions sur le marché secondaire par la Financière Power et la Financière IGM qui ont eu lieu le 7 janvier 2019, le total des participations de la Financière Power, de la Financière IGM et de Portag3 Ventures Fund I dans Wealthsimple a augmenté à 88,8 pour cent et le total de leurs droits de vote s'est hissé à 88,9 pour cent.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

La Financière Power est une société internationale de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés de services financiers, de gestion d'actifs et d'autres secteurs. Ses principaux actifs sont des participations lui assurant le contrôle dans Lifeco et la Financière IGM et une participation de contrôle conjointe dans Parjointco, qui détient elle-même une participation de contrôle dans GBL par l'entremise de Pargesa. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées aux présentes par renvoi, et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Financière IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées aux présentes par renvoi. Les risques associés au fait d'investir dans Pargesa sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de la Financière Power et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Financière Power et de ses filiales. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépend de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power, des sociétés contrôlées conjointement par la Financière Power et des sociétés qui ont des liens avec la Financière Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de la Financière Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation.

La capacité de la Financière Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même à l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de la Financière Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Généralités

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang (les « actions privilégiées de second rang ») et d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »). Au 20 mars 2019, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000
Série I	8 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	8 965 485
Série Q	2 234 515
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Actions ordinaires	714 096 479

Il n'y a pas d'actions privilégiées de premier rang, série U ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions privilégiées de premier rang et sur les actions privilégiées de second rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Actions ordinaires

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires au reliquat des biens de la Financière Power à la dissolution volontaire ou forcée. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires.

Le 8 mars 2019, la Société a annoncé les modalités de l'offre de la Financière Power aux termes de laquelle la Société a offert de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires auprès de ses actionnaires. Voir la rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — Amérique du Nord ».

Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes

et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires ou des actionnaires de cette série, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE A

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70 pour cent du Taux préférentiel. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A depuis le 15 novembre 1991 à 25,00 \$ par action majorés des dividendes déclarés et non versés. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE D

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,50 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D depuis le 31 janvier 2013, en totalité ou en partie, en contrepartie de 25,00 \$ en espèces par action, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE E

Les actions privilégiées de premier rang, série E ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,25 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série E, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 30 novembre 2006 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 30 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE F

Les actions privilégiées de premier rang, série F ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,90 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série F, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 17 juillet 2007 et à une prime décroissante jusqu'à un prix

de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 17 juillet 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE H

Les actions privilégiées de premier rang, série H ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,75 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série H, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 10 décembre 2007 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 10 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE I

Les actions privilégiées de premier rang, série I ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 6,00 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série I, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 30 avril 2008 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 30 avril 2012, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE K

Les actions privilégiées de premier rang, série K ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 4,95 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série K, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 31 octobre 2010 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE L

Les actions privilégiées de premier rang, série L ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,10 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série L, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées à compter du 31 octobre 2011 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 31 octobre 2015, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE O

Les actions privilégiées de premier rang, série O ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série O, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 octobre 2014 et à une prime décroissante jusqu'à un prix de 25,00 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées à compter du 31 octobre 2018, dans chacun des cas, majorés des dividendes déclarés et impayés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE P

Les actions privilégiées de premier rang, série P ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont actuellement un dividende non cumulatif à taux fixe de 2,306 pour cent par année, payable trimestriellement au cours de la période commençant le 1^{er} février 2016 et se terminant le 31 janvier 2021, exclusivement. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit la période commençant le 31 janvier 2021, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2026, exclusivement, et pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), les actions privilégiées de premier rang, série P ont des

dividendes privilégiés non cumulatifs fixes correspondant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de 1,60 pour cent, payables trimestriellement. La Financière Power aura ensuite le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série P, en totalité ou en partie, le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite pour 25,00 \$ en espèces par action, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'aux dates fixées pour les rachats. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série P, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série P auront ensuite le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série P en actions privilégiées de premier rang, série Q, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE Q

Les actions privilégiées de premier rang, série Q ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux variable par année, payable trimestriellement, dont le montant par action correspond au produit de 25,00 \$ et du « taux de dividende trimestriel variable ». Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit la période du 31 janvier 2016, inclusivement, au 30 avril 2016, exclusivement, et, par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de 1,60 pour cent. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série Q, en totalité ou en partie, depuis le 31 janvier 2016 : (i) en contrepartie de 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou (ii) en contrepartie de 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute date ultérieure au 31 janvier 2016 qui n'est pas une date à laquelle les actions privilégiées de premier rang, série Q peuvent être converties. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série Q, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série Q auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série Q en actions privilégiées de premier rang, série P, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2021 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE R

Les actions privilégiées de premier rang, série R ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 5,50 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série R en totalité ou en partie en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2017, de 25,75 \$ par action si elles étaient ou sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2018, de 25,50 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2019, de 25,25 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2020 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 30 avril 2021, dans chacun des cas, majorés des dividendes déclarés et impayés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE S

Les actions privilégiées de premier rang, série S ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 4,80 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a eu le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série S en totalité ou en partie en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles étaient ou sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2018, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2019, de 25,50 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2020, de 25,25 \$ par action si elles

sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 30 avril 2021 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 30 avril 2022, dans chacun des cas, majorés des dividendes déclarés et impayés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE T

Les actions privilégiées de premier rang, série T ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont actuellement un dividende non cumulatif fixe de 4,215 pour cent par année, payable trimestriellement au cours de la période commençant le 1^{er} février 2019 et se terminant le 31 janvier 2024, exclusivement. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit la période commençant le 31 janvier 2024, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, et, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier, exclusivement, de la cinquième année par la suite), les actions privilégiées de premier rang, série T ont des dividendes privilégiés non cumulatifs fixes correspondant au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt qui correspond à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de 2,37 pour cent, payables trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série T, en totalité ou en partie, à compter du 31 janvier 2024 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite en contrepartie de 25,00 \$ en espèces par action, majorés des dividendes déclarés et non versés, jusqu'à la date fixée pour les rachats. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série T, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série T auront alors le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série T en actions privilégiées de premier rang, série U, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2024 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE U

Les actions privilégiées de premier rang, série U ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et auront un dividende non cumulatif à taux variable par année, payable trimestriellement, dont le montant par action correspond au produit de 25,00 \$ et du « taux de dividende trimestriel variable ». Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit la période du 31 janvier 2024, inclusivement, au 30 avril 2024, exclusivement, et, par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle), et de 2,37 pour cent. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série U, en totalité ou en partie, à partir du 31 janvier 2024 : (i) en contrepartie de 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats le 31 janvier 2029 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou (ii) en contrepartie de 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats effectués à toute date ultérieure au 31 janvier 2024 qui n'est pas une date à laquelle les actions privilégiées de premier rang, série U peuvent être converties. Sous réserve du droit de la Société de racheter la totalité des actions privilégiées de premier rang, série U, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang, série U auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de premier rang, série U en actions privilégiées de premier rang, série T, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2029 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Aucune action privilégiée de premier rang, série U n'est émise et en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE V

Les actions privilégiées de premier rang, série V ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif à taux fixe de 5,15 pour cent par année, payable trimestriellement. La Financière Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série V à compter du 31 juillet 2022, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 juillet 2022, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 juillet 2023, de 25,50 \$ par action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 juillet 2024, de 25,25 \$ par

action si elles sont rachetées pendant la période de 12 mois commençant le 31 juillet 2025, et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 juillet 2026, dans chacun des cas, majorés des dividendes déclarés et impayés.

Actions privilégiées de second rang

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions ordinaires et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de second rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée de la Financière Power ou de ses actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à ses titres en circulation au 26 mars 2019.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	A (élevé)	A+
Débetures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élevé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas la pertinence d'investir dans des titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

A) DBRS LIMITED

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur, qui se reflète dans une notation d'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La

tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A (élevé). La notation de A (élevé) attribuée aux débentures de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 (élevé) attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élevé) ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

B) STANDARD & POOR'S RATINGS SERVICES

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économiques que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de A- pour une action privilégiée indique que la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers sur l'obligation est solide, mais qu'elle est un peu plus sensible aux incidences défavorables des changements de circonstances et des conditions économiques que celles des catégories ayant une notation plus élevée.

DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2018 ont été les suivants :

(en dollars)	2018	2017	2016
Actions ordinaires (PWF)	1,7320	1,6500	1,5700
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,630127	0,506739	0,4725
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	1,5000	1,5000	1,5000
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,5765	0,5765	0,5765
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	0,70913	0,567281	0,525178
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,0500	1,0500	1,0500
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	0,879205	-

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de la Financière Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il n'y a actuellement aucune action privilégiée de premier rang, série U en circulation.

	Actions ordinaires (PWF)	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Janvier 2018								
Haut intrajournalier (\$)	34,98	20,00	25,61	25,10	25,94	25,96	26,15	23,80
Bas intrajournalier (\$)	33,85	18,19	24,91	24,40	25,37	25,40	25,61	22,90
Volume	6 781 430	125 573	34 405	82 181	104 878	101 643	105 287	96 861
Février 2018								
Haut intrajournalier (\$)	33,96	21,86	25,14	24,76	25,79	25,72	25,89	23,39
Bas intrajournalier (\$)	31,81	19,80	24,78	23,87	25,24	25,25	25,33	22,58
Volume	8 178 882	351 940	69 071	134 244	83 609	127 032	93 405	120 524
Mars 2018								
Haut intrajournalier (\$)	33,97	21,99	25,15	24,47	25,62	25,55	25,85	23,02
Bas intrajournalier (\$)	31,50	20,75	24,80	23,83	25,32	25,24	25,36	22,45
Volume	13 214 713	131 844	48 425	78 573	57 311	58 093	95 013	326 212
Avril 2018								
Haut intrajournalier (\$)	33,52	21,43	25,18	24,37	25,69	25,63	25,87	23,09
Bas intrajournalier (\$)	31,53	20,55	24,77	23,73	25,28	25,25	25,50	22,53
Volume	9 962 088	70 254	69 167	59 987	107 366	91 915	142 996	73 631
Mai 2018								
Haut intrajournalier (\$)	33,44	21,38	24,92	23,99	25,66	25,53	25,78	22,81
Bas intrajournalier (\$)	32,01	20,74	24,64	23,69	25,50	25,38	25,56	22,44
Volume	12 180 355	69 484	38 202	105 101	83 768	91 760	320 351	104 412
Juin 2018								
Haut intrajournalier (\$)	32,89	21,67	25,15	24,21	25,76	25,68	25,91	22,85
Bas intrajournalier (\$)	30,30	21,00	24,75	23,83	25,52	25,40	25,63	22,31
Volume	11 862 238	107 095	64 314	74 194	30 876	38 496	59 101	87 019
Juillet 2018								
Haut intrajournalier (\$)	31,28	22,23	25,20	24,20	25,79	25,68	25,93	22,86
Bas intrajournalier (\$)	30,31	21,16	24,81	23,72	25,40	25,37	25,52	22,28
Volume	9 835 812	30 592	46 487	139 793	264 934	143 668	345 628	268 163
Août 2018								
Haut intrajournalier (\$)	31,42	21,80	25,16	24,06	25,67	25,56	25,75	22,51
Bas intrajournalier (\$)	30,36	21,37	24,90	23,71	25,49	25,40	25,60	22,28
Volume	9 159 516	29 580	39,165	149 059	26 170	40 333	115 791	315 960
Septembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	30,56	22,08	25,28	24,16	25,78	25,63	25,84	22,57
Bas intrajournalier (\$)	29,50	21,16	24,98	23,92	25,55	25,51	25,60	22,40
Volume	9 262 610	28 436	37 232	45 193	28 322	40 589	62 249	275 852
Octobre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	30,03	22,33	25,09	24,10	25,82	25,62	25,93	22,50
Bas intrajournalier (\$)	27,74	20,53	23,55	22,35	24,68	24,56	24,95	21,11
Volume	13 854 316	66 908	47 635	101 878	132 937	146 342	206 210	230 313

	Actions ordinaires (PWF)	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (PWF.PR.I)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)
Novembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	29,18	21,73	24,35	23,05	25,36	25,09	25,66	21,84
Bas intrajournalier (\$)	27,59	18,36	22,75	21,90	24,55	24,25	25,00	20,63
Volume	11 795 031	43 272	46 888	102 111	57 240	87 974	141 264	104 715
Décembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	30,12	18,90	23,95	22,96	25,36	25,00	25,41	21,48
Bas intrajournalier (\$)	25,50	16,04	22,27	21,30	23,62	23,47	24,30	19,77
Volume	16 335 900	79 093	91 745	119 134	142 347	51 740	158 925	111 671
	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Janvier 2018								
Haut intrajournalier (\$)	24,98	26,16	19,25	21,00	25,76	23,51	25,35	25,00
Bas intrajournalier (\$)	23,71	25,73	17,90	17,79	25,34	22,61	24,55	24,07
Volume	293 061	41 749	166 263	54 027	80 228	81 911	53 062	150 693
Février 2018								
Haut intrajournalier (\$)	24,34	25,97	19,98	22,13	25,65	23,01	25,25	24,60
Bas intrajournalier (\$)	23,37	25,31	19,00	20,47	25,06	22,10	24,72	23,90
Volume	126 121	40 508	498 472	428 870	78 168	92 311	254 194	53 850
Mars 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,75	25,79	19,97	22,04	25,58	22,60	24,93	24,27
Bas intrajournalier (\$)	23,12	25,30	19,44	21,26	25,07	21,85	23,71	23,80
Volume	40 175	53 953	545 220	87 262	86 641	213 409	69 249	92 921
Avril 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,76	25,74	19,83	21,50	25,55	22,74	24,20	24,18
Bas intrajournalier (\$)	23,25	25,37	19,31	20,99	25,04	21,98	23,60	23,55
Volume	95 658	63 069	93 625	69 918	95 771	150 861	56 338	283 938
Mai 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,63	25,65	20,00	21,81	25,15	22,32	24,55	23,95
Bas intrajournalier (\$)	23,30	25,42	19,31	21,03	24,87	21,99	23,75	23,45
Volume	48 957	36 509	167 060	80 155	135 927	84 999	279 578	80 796
Juin 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,76	25,92	19,68	21,74	25,22	22,49	24,62	23,78
Bas intrajournalier (\$)	23,20	25,65	18,11	20,99	24,79	21,75	24,11	23,36
Volume	36 172	29 345	89 556	271 550	331 452	84 742	60 470	89 452
Juillet 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,72	25,94	19,94	22,08	25,25	22,48	24,51	24,01
Bas intrajournalier (\$)	23,05	25,56	18,71	21,46	24,88	21,81	24,10	23,26
Volume	263 183	34 326	59 109	199 955	56 915	63 738	301 869	131 579
Août 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,25	25,87	19,80	23,17	25,38	22,10	24,75	23,66
Bas intrajournalier (\$)	23,02	25,62	17,88	21,58	25,03	21,90	24,23	23,17
Volume	209 375	32 199	45 349	74 833	68 172	69 582	60 141	93 463

	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)
Septembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,48	25,80	19,77	22,00	25,37	22,10	24,67	23,82
Bas intrajournalier (\$)	23,14	25,65	19,31	21,25	25,21	21,77	24,05	23,37
Volume	152 726	71 467	66 007	51 308	42 607	53 305	53 540	99 075
Octobre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	23,26	25,84	20,14	22,07	25,33	21,94	24,90	23,46
Bas intrajournalier (\$)	22,00	24,51	17,73	20,76	23,51	20,57	22,54	22,03
Volume	326 950	127 684	132 583	72 450	136 008	263 195	82 656	104 268
Novembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	22,74	25,25	18,18	21,58	24,53	21,65	23,13	22,81
Bas intrajournalier (\$)	21,45	24,30	16,25	18,22	23,31	20,14	21,37	21,21
Volume	94 834	84 561	98 200	67 695	242 914	154 874	143 733	62 595
Décembre 2018								
Haut intrajournalier (\$)	22,30	25,10	16,77	18,55	23,80	21,19	22,19	22,29
Bas intrajournalier (\$)	20,56	23,38	14,20	14,43	21,99	19,75	18,00	20,86
Volume	217 290	51 785	156 959	105 200	189 301	268 084	87 620	91 078

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Administrateurs

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Marc A. Bibeau Québec, Canada	mai 2009	Président et chef de la direction de Beauward Immobilier Inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Co-président exécutif du conseil de la Société et président délégué du conseil, président et co-chef de la direction de Power
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	avril 1983	Co-président exécutif du conseil de la Société et président du conseil et co-chef de la direction de Power
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats, depuis août 2016; auparavant, ambassadeur du Canada aux États-Unis
Gérald Frère Hainaut, Belgique	mai 1990	Premier vice-président du conseil de Pargesa depuis janvier 2019, président du conseil de Frère-Bourgeois S.A., groupe financier, depuis décembre 2018 et président du conseil de GBL depuis janvier 2012; auparavant, administrateur membre de la direction de Pargesa et de Frère-Bourgeois S.A.
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Vice-président du conseil et l'un des administrateurs de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements et société de portefeuille principale du groupe Weston-Loblaw, depuis mai 2014; auparavant, président et administrateur de Wittington Investments, Limited
J. David A. Jackson Ontario, Canada	mai 2013	Avocat-conseil principal chez Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'avocats
Susan McArthur ^[1] Ontario, Canada	mai 2018	Associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, poste qu'elle occupe depuis avril 2013
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 ^[2]	Administrateur de sociétés depuis octobre 2014; auparavant, directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co., entreprise de services financiers mondiale
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba
Siim A. Vanaselja	mai 2018	Administrateur de sociétés depuis 2015; auparavant, vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada

[1] M^{me} McArthur siège au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), l'une des sociétés dans lesquelles un des fonds de placement privés gérés par GreenSoil Investments investit. Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil dans le cadre duquel elle prévoit devoir conclure un concordat relativement aux sommes qu'elle doit à ses créanciers non garantis.

[2] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 10 mai 2018, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Membres de la haute direction et autres dirigeants non mentionnés plus haut

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Vice-président du conseil de la Société et de Power
Amaury de Seze Bruxelles, Belgique	Vice-président du conseil de la Société
Gregory D. Tretiak Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de Power
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société et de Power depuis mars 2015; auparavant, associé senior de McKinsey & Company, société mondiale de consultation en gestion
Olivier Desmarais Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de Power depuis janvier 2017; auparavant, vice-président de la Société et de Power depuis mai 2014; précédemment, directeur du développement d'entreprise auprès de Propriétés numériques Square Victoria Inc. et associé chez Putnam
Paul Desmarais, III Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de Power depuis janvier 2017; auparavant, vice-président de la Société et de Power depuis mai 2014; précédemment, vice-président adjoint, Gestion des risques chez Lifeco
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société et de Power depuis septembre 2016; auparavant, fellow au Brookfield Institute for Innovation and Entrepreneurship depuis octobre 2015; précédemment, sous-ministre au sein du gouvernement de l'Ontario
Arnaud Vial ¹ Québec, Canada	Premier vice-président de la Société et de Power et directeur général de Pargesa
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de Power
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur de la Société et de Power
Fabrice Morin Québec, Canada	Vice-président de la Société et de Power depuis mai 2016; auparavant, associé chez McKinsey & Company
Eoin Ó hÓgáin Québec, Canada	Vice-président de la Société et de Power depuis septembre 2016; auparavant, vice-président, investissement en actions fondamentales chez State Street Global Advisors, cabinet de conseils en placement
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président de la Société et de Power
Pierre Piché Québec, Canada	Vice-président de la Société et de Power depuis mai 2017; auparavant, conseiller principal de la Société et de Power
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président de la Société et de Power
Delia Cristea Québec, Canada	Chef adjointe du contentieux et secrétaire adjointe de la Société et de Power depuis mars 2018; auparavant, conseillère juridique principale et secrétaire adjointe de la Société et de Power depuis mars 2017; auparavant, conseillère juridique principale de la Société et de Power depuis mars 2016; auparavant, conseillère juridique de la Société et de Power

[1] M. Vial a pris sa retraite de ses fonctions de premier vice-président de la Société et de Power en date du 1^{er} juin 2018.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de la Financière Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de la Financière Power en tant que groupe⁽¹⁾ sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise, sont les suivants au 31 décembre 2018 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Financière Power		
Actions ordinaires	511 250	0,07 %
Lifeco		
Actions ordinaires	537 029	0,05 %
Financière IGM		
Actions ordinaires	241 129	0,10 %

[1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM ne sont pas inclus dans le tableau. Au 31 décembre 2018, la Financière Power contrôlait directement ou indirectement 65,0 pour cent et 65,2 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement, alors que Power (par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive) contrôlait 65,5 pour cent des actions comportant droit de vote la Financière Power, et la Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle Pansolo Holding Inc. (« Pansolo ») qui est propriétaire, directement et indirectement, d'actions comportant droit de vote de Power représentant 59,1 pour cent des voix se rattachant aux titres comportant droit de vote de Power. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul C. Desmarais. Ses fiduciaires sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélair et Guy Fortin. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 15 000 000 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr. et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Michel Plessis-Bélair sont chacun administrateur et/ou dirigeant de la Financière Power.

COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature.

La composition actuelle du comité d'audit est décrite ci-après à la rubrique « Comité d'audit — Composition du comité d'audit ». Les membres actuels du comité de rémunération sont Gary A. Doer, Gérald Frère et Susan J. McArthur. Les membres actuels du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Gary A. Doer, J. David A. Jackson et T. Timothy Ryan, jr. Les membres actuels du comité de gouvernance et des mises en candidature sont André Desmarais, Paul Desmarais, jr, Gary A. Doer, Anthony R. Graham et J. David A. Jackson.

Comité d'audit

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont T. Timothy Ryan, jr, Marc A. Bibeau, Gary A. Doer, Emőke J.E. Szathmáry et Siim A. Vanaselja. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de la Financière Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Ryan est administrateur de sociétés. Jusqu'en octobre 2014, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), société mondiale de services financiers. M. Ryan a été auparavant président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale représentant 680 participants des marchés des capitaux mondiaux, et, jusqu'en février 2013, chef de la direction de la Global Financial Markets Association (GFMA), membre du groupe mondial de SIFMA. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan a occupé, de 1993 à 2008, nombre de postes importants au sein de la haute direction chez J.P. Morgan, y compris celui de vice-président du conseil, institutions financières et gouvernements et celui de directeur général. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan a siégé à la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission et a été chargé de la restructuration de sociétés et des prêts non productifs et, de 2000 à 2004, il a agi à titre de membre du conseil et de président du comité d'audit de la KorAm Bank of Seoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision, du ministère des Finances du gouvernement américain où il a agi comme principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêts qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions insolubles, à l'amélioration du capital de base et à la vente d'actifs de plus de 300 G\$. Il est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont Power, Lifeco, la Great-West, Great-West Financial, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie et Putnam. En outre, M. Ryan est président des conseils de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. D'avril 2013 à octobre 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited, de mars 2009 à avril 2013, de Lloyds Banking Group, de mai 2011 à mai 2013, de la Financière Power et de Power, et, de mai 2010 à mai 2013, de Lifeco. Il est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2015 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de Power de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de la American University Law School. Il a été officier de l'armée des États-Unis de 1967 à 1970.

M. Bibeau est président et chef de la direction, depuis 1996, de Beauward Immobilier Inc., société fermée qui aménage, loue et exploite des biens immobiliers. Auparavant, il a occupé un certain nombre d'autres postes au sein de cette société. M. Bibeau est administrateur de la Financière IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie depuis mai 2009. Il a été auparavant administrateur de Lifeco, de la Great-West, de la London Life, de la CFCV et de la Canada-Vie jusqu'en mai 2009. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop. Il est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 2009 et est également membre du comité d'audit d'autres sociétés du groupe de la Financière Power, notamment la Financière IGM et IG Gestion de patrimoine.

M. Doer est conseiller en affaires principal au sein du cabinet d'avocats Dentons Canada S.E.N.C.R.L. depuis août 2016. Auparavant, il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été le 20^e Premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009. Il a été élu à l'Assemblée législative du Manitoba en 1986 et a servi en tant que ministre des Affaires urbaines et ministre des Investissements de la Couronne. De 1979 à 1986, M. Doer a été président de l'Association des employés du gouvernement du Manitoba. Il a été administrateur de la Société aurifère Barrick de 2016 à 2018. M. Doer est également administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power, dont Power, Lifeco, la Great-West, Great-West Financial, la London Life, la CFCV, la Canada-Vie, Putnam, la Financière IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie. Il est également administrateur et membre du comité d'audit, des finances et du risque d'Air Canada depuis mai 2018. Il est co-président du conseil bénévole du Wilson Center du Canada Institute, un forum de politiques publiques indépendant consacré aux relations entre le Canada et les États-Unis. En 2010, M. Doer est devenu membre de l'Ordre du Manitoba et, en 2011, le World Affairs Council lui a décerné un prix pour ses services distingués dans la diplomatie.

M^{me} Szathmáry a été nommée présidente émérite de l'Université du Manitoba en 2008. Elle a reçu le titre de professeure émérite de la faculté d'anthropologie en 2014. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. M^{me} Szathmáry a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à l'Université McMaster, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Université Western), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis mai 1999 et administratrice de Power et membre du comité d'audit de celle-ci depuis mai 2002. Jusqu'en mai 2017, elle a été administratrice de plusieurs sociétés du groupe Power, dont Lifeco, la Great-West, la London Life, la CFCV et la Canada-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de nombreux organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de sept doctorats honorifiques. M^{me} Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba. En 2015, elle a été nommée colonel honoraire du Régiment des fusiliers royaux de Winnipeg et a été renommée en 2018.

M. Vanaselja est administrateur de sociétés depuis 2015. Il a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant d'entrer au service de BCE Inc., il a été associé au sein de KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja est administrateur de Lifeco, de Great-West, de London Life, de la CFCV et de Canada-Vie. Il est également administrateur et président du conseil d'administration de TransCanada Corporation et fiduciaire du Fonds de placement immobilier RioCan. M. Vanaselja a déjà été administrateur et président du comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a également auparavant siégé au Comité consultatif sur le financement du ministère des Finances, au Council of Chief Financial Officers de Moody's, au Working Council for Chief Financial Officers du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de la Schulich School of Business.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après, l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par la Financière Power^[1] pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 1 344 000 \$ et à 1 368 000 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Honoraires d'audit ^[2]	1 176 000 \$	1 222 000 \$
Honoraires liés à l'audit ^[2]	108 000 \$	91 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ^[2]	2 000 \$	55 000 \$
Autres honoraires ^[2]	58 000 \$	néant
TOTAL	1 344 000 \$	1 368 000 \$

[1] Les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » dans la notice annuelle de Lifeco, et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » dans la notice annuelle de la Financière IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services aux filiales de la Société, à l'exception de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 705 000 \$ (418 000 \$ en 2017), de 57 000 \$ (néant en 2017) et de 68 000 \$ (néant en 2017).

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels de la Financière Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements et des consultations relatives aux normes de comptabilité et de communication de l'information.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales, l'aide apportée en lien avec les audits fiscaux et l'aide apportée concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

Ces honoraires ont été versés relativement à d'autres services permis non liés à l'audit. En 2018, ces honoraires visaient des projets d'innovation et des présentations à la direction.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les titres de la Financière Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc., à Toronto et à Montréal.

EXPERTS

L'auditeur de la Financière Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le 14 mars 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté un énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société à l'égard de ses investissements et de leur supervision. Le conseil a adopté un énoncé révisé le 14 novembre 2013. Une politique environnementale a en outre été adoptée par la Société en novembre 2013. Le 1^{er} février 2016, la Société a également adopté un code de conduite à l'intention des tiers afin d'énoncer ses attentes quant à tous les tiers dans leurs relations avec la Société ou pour le compte de celle-ci. L'énoncé concernant la responsabilité sociale, la Politique environnementale et le code de conduite à l'intention des tiers de la Financière Power sont accessibles sur son site Web consacré à la responsabilité sociale au www.powerfinancialcsr.com.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur la Financière Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de la Financière Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans le rapport de gestion de la Financière Power qui ont été déposés sur SEDAR.

Lifeco et la Financière IGM, les principales filiales directes et indirectes de la Financière Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Lifeco et la Financière IGM sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que la Financière Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com.

ANNEXE A

Charte du comité d'audit de la Corporation Financière Power

1 BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « *comité* ») de la Corporation Financière Power (la « *Société* ») est d'aider le conseil d'administration (le « *conseil* ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2 QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** – Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Conseillers** – Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.3 **Quorum** – Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.4 **Secrétaire** – Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.5 **Convocation des réunions** – Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par un co-président exécutif du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre qu'un co-président exécutif du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informent les co-présidents exécutifs du conseil et le président du comité.

3 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 **Information financière** – Le comité :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuve :
 - a. les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examine les documents suivants de la Société :
 - a. les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b. les rapports de gestion annuels;
 - c. les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;
 - d. d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;
 et fait rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

3. est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 Rapports de dépenses du chef de la direction – Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

3.3 Audit externe – Le comité :

1. recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
2. examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
3. examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
4. rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
5. examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
6. a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
7. exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
8. supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
9. rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
10. examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
11. examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
12. approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
13. examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;
14. en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

3.4 **Surveillance des risques** – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :

1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables;
2. les risques liés à la cybersécurité dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.5 **Procédure de traitement des plaintes de nature financière** – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.6 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

3.7 **Sessions à huis clos** – Les membres du comité se réunissent au moins quatre fois par année en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.8 Filiales

1. À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. À l'égard d'une filiale directe :
 - a. le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b. le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « *note de service relative aux procédures* »);
 - c. à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. À ces fins :
 - a. « *filiale en exploitation importante* » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 pour cent ou plus du bénéfice net de la Société;
 - b. « *filiale directe* » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4 PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7 RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai les co-présidents exécutifs du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit aux co-présidents exécutifs du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.